

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 16 juillet 2024

Nombre de membres présents : 15

L'an deux mil vingt-quatre et le seize juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

10/07/2024

Date d'affichage

10/07/2024

Objet de la délibération n° 49-2024

Administration – Règlement intérieur du Conseil municipal – Modification

Présents

JP. CULOS, F. GARRIGUES, C. DEBONS, C. PAVAILLER, A. SECULA, S. MAZAS, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO, C. CLERGEAU F. ESTEVES, D. DOUMERC, JF MULLER, O. RACAUD, RM MARTINEZ FUENTE,

Absents excusés

C. ROMERO, E. UMUTESI, JC MALTHE, A. CIERCOLES, S. PRADELLES, A. TAHRI, M.E. RAYSSAC ORRIT, A. CERCLIER, M. PLANA, I. CERE, JC. LAPASSE et H. DUTKO

Pouvoirs

E. UMUTESI à P. PLICQUE ; C. ROMERO à JP. CULOS  
JC MALTHE à C. PAVAILLER

Mme Marie-José SCHIFANO a été nommée secrétaire

Délibération n° 02

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Le règlement actuel a été adopté par la délibération n°66-2020 en date du 15 octobre 2020.

Il a lieu de mettre à jour le règlement notamment sur les commissions et leurs fonctionnements. M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal joint à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Préfecture le : 18 JUIL. 2024

Et publication ou notification du : 18 JUIL. 2024

